

## **1. L'ÉTERNEL RETOUR D'UNE VIEILLE LUNE ABANDONNÉE**

L'expérience de la capitalisation pour la retraite a déjà été faite en France et en Allemagne de la fin du XIXe siècle à la 2e Guerre mondiale. La valeur de pensions déjà faibles a été laminée par les crises économiques, les guerres et l'inflation de cette période, et la France et l'Allemagne sont passées à la répartition après 1945, et derrière elles plus largement l'Europe entière.

Les sociétés ont unanimement considéré qu'on ne les y reprendrait plus, et ont choisi la retraite par répartition pour sa stabilité et l'apaisement social renforçant la démocratie que procure la solidarité entre générations. Choisir la capitalisation, c'est choisir de ne pas tirer les leçons de l'histoire tragique de nos sociétés.

Avant 1941, la retraite en France était majoritairement par capitalisation, et ressemblait à l'épargne retraite actuelle :

- Retraites ouvrières et paysannes de 1910,
- Lois sur les assurances sociales de 1928 et 1930

C'est le gouvernement du Maréchal Pétain qui a abandonné la capitalisation en 1941, et a établi la répartition pour subvenir aux besoins des vieux travailleurs. En 1941 la France a totalement abandonné la capitalisation pour son système de retraite.

Ce choix a été confirmé par les gouvernements issus de la Résistance. Les syndicats ont imposé contre la volonté du patronat que régime des cadres Agirc soit établi en 1947 en répartition et non en capitalisation. Les régimes Arrco des non-cadres ont ensuite suivi en répartition eux aussi.

## **2. AUCUN RÉGIME DE RETRAITE NE DISTRIBUE D'ARGENT MAGIQUE**

La retraite est une question de long terme, et à long terme aucun système de retraite ne peut distribuer d'argent magique : aucun régime de retraite, qu'il soit par répartition ou par capitalisation, ne peut distribuer plus que la même part de la richesse créée dans le pays.

L'indexation de tous les régimes de retraite se fait sur la croissance de la richesse générée par l'écono-

mie. Faire croire que c'est la croissance du reste du monde qui va payer les retraites par capitalisation est une dangereuse illusion. Faire croire que c'est la financiarisation de l'économie, c'est-à-dire les bulles financières génératrices de crises financières, qui va payer les retraites, est une illusion encore plus dangereuse.

## **3. LE SEUL RÉGIME PAR CAPITALISATION OBLIGATOIRE EST CELUI DES FONCTIONNAIRES : IL DONNE LA PREUVE QUE LA CAPITALISATION NE MARCHE PAS**

En place depuis 2005, en 2023 l'ERAFP a distribué 423 millions de pensions mais a encaissé 2,15 milliards de cotisations. Les provisions sont de 38,5 milliards en 2023, 43 milliards en 2024.

En 2023, au bout de 17 années de cotisations, l'ERAFP a distribué aux nouveaux retraités de 2023 des droits de 150 € annuels par agents en moyenne, soit 12,50 € par mois. Seules les plus fortes rémunérations ont une sortie en rente, de 438 € en moyenne, 37 € par mois, les autres sortent en capital.

Si les mêmes montants avaient été utilisés en répartition pour améliorer la pension des cotisants, la pension aurait été de 600 € annuels et 50 € par mois, soit 4 fois plus, tout en permettant de constituer de fortes réserves. Ce serait l'équivalent de 14 points d'indice à 75 %, soit un peu plus de 2 % de la pension moyenne des fonctionnaires, au lieu d'un demi pour cent par la capitalisation.

Ces montants sont faibles car la cotisation est faible, de 10 %, pour des primes au plus de 20 % de

.../...

la base de cotisation initiale (la grille indiciaire).

Si la cotisation était de droit commun à 28 %, la pension serait de 1 700 € par an et 140 euros par mois, soit 37 points d'indice à 75 % et 6 % d'amélioration de la retraite grâce à une cotisation en répartition sur les primes.

Ces montants restent faibles du fait du fort déséqui-

libre démographique. Le montant réel de cotisation employeur est très supérieur à 17 % dans la fonction publique.

Mais même dans ces conditions dégradées, la comparaison entre répartition et capitalisation est en faveur de la répartition de façon écrasante.

## 4. LA RETRAITE PAR CAPITALISATION DE L'ERAFP N'EST PAS RENTABLE ET N'EST PAS SOLIDAIRE

Le rendement du régime (3,89 %) permet aux cotisants de retrouver leurs cotisations en 26 ans, alors que la durée de retraite est de 24 ans pour la génération 1962 selon le Conseil d'orientation des retraites (COR). Personne ne mettrait son épargne personnelle dans un produit rapportant moins que l'épargne investie.

Le rendement était de 3,74 % en 2023, soit 27 ans pour retrouver ses cotisations.

L'ERAFP a dû traverser depuis sa création la crise financière de 2008 et ses conséquences, la longue période de taux réels négatifs pour les obligations, la pandémie du Covid et ses conséquences économiques et financières. En conséquence, le rendement réel du fonds

de pension est négatif, de façon à couvrir les crises passées et futures. La répartition résiste mieux aux crises, sauf en cas de montée brusque du taux de chômage.

Aucun dispositif de solidarité n'existe à l'ERAFP en dehors de la pension de réversion, ni pour les enfants, ni pour la maladie, ni pour l'invalidité, ni non plus aucun dispositif de départ anticipé pour quelque raison que ce soit, carrière longue ou pénibilité y compris.

La retraite par capitalisation des fonctionnaires rapporte si peu que le COR ne la compte même pas dans son rapport annuel pour calculer la retraite des fonctionnaires.

***En comptabilité nationale et par application du règlement européen, l'INSEE classe l'ERAFP dans le secteur des institutions financières et non plus dans celui des administrations de sécurité sociale obligatoires. Est-ce l'objectif de la création d'un étage obligatoire par capitalisation dans le privé ?***

## 5. LES CHIFFRES DE L'ERAFP APPLIQUÉS À L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DE RETRAITE

Si au lieu de créer un régime obligatoire par capitalisation pour les seuls fonctionnaires, on avait créé en 2005 un tel régime pour l'ensemble des Français à hauteur de 10 % des cotisations actuelles, la situation de ce régime aurait été en 2023, s'il avait été géré de la même façon que l'ERAFP a été géré par l'État :

- 38,4 milliards de cotisations,
- 7,6 milliards de pensions versées,
- 30,8 milliards placés en 2023 sur les marchés financiers au lieu d'être versés en pensions aux retraités,
- En conséquence, une baisse de 8,1 % des pensions, soit un mois de pension. La pension moyenne nette serait passée de 1 420 euros en 2023 à 1 305 euros, soit 115 euros de perte chaque mois et 1 380 euros sur un an.
- 688 milliards d'euros de provisions totales seraient placés par le régime par capitalisation en actions, mais surtout en obligations d'État pour le service de la dette et en obligations d'entreprise. Les partisans de la capitalisation nous disent que ces sommes sont

**indispensables au financement de l'économie française, mais en 2025 l'épargne totale des Français était déjà supérieure à 6 000 milliards d'euros, soit presque dix fois plus.**

Créer un troisième étage obligatoire par capitalisation pour l'ensemble du monde du travail donnerait les mêmes résultats négatifs que le fonds de pension des fonctionnaires, priverait en 40 ans les retraités de plus de 1 000 milliards de pension, et ne garantirait pas les retraités contre les pertes financières, alors que la capitalisation est vendue par ses partisans comme un complément de retraite plus sûr que la retraite par répartition.

Autant il est normal que les salariés épargnent pour leur retraite, par exemple en acquérant leur logement, autant la CGT n'acceptera jamais de faire prendre des risques inconsidérés au monde du travail sur ses pensions futures.

C'est d'un renforcement de la retraite par répartition, et d'abord de son financement, que le monde du travail a besoin.

